

RENOUVELLEMENT DES DELEGUE-E-S DU CŒUR D'HERAULT A L'ASSEMBLEE DES TERRITOIRES D'OCCITANIE

L'an deux mil vingt et un, le vendredi 5 février 2021 à neuf heures, le Comité Syndical du SYDEL du Pays Cœur d'Hérault, convoqué sur la base de l'article L2121-17 Alinéa 2 du Code Général des Collectivités Territoriales, s'est réuni à NOVEL.ID, rue du Moulin à Huile – Ecoparc « Cœur d'Hérault – La Garrigue » 34725 Saint André de Sangonis, à l'invitation du Président en date du en date du 25 Janvier 2021.

Etaient présents (en présentiel ou en visioconférence) ou représentés :	Francis BARDEAU, Olivier BERNARDI, Gérard BESSIERE, Olivier BRUN est représenté par Jacky PEREZ, Claude CARCELLER représenté par Martine BONNET, Bernard COSTE, Jean-Claude CROS représenté par Pascal DELIEUZE, Béatrice FABRE, Jean-Pierre GABAUDAN, Vincent GAUDY est représenté par Dominique NURIT, Gaëlle LEVEQUE, José MARTINEZ, Nicole MORERE, Béatrice NEGRIER-FERNANDO, Véronique NEIL représentée par Daniel JAUDON, Jean-Luc REQUI, Claude REVEL, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Philippe SALASC, Jean-François SOTO, Claire VAN DER HORST représentée par Françoise OLIVIER
Absents ou excusés :	David CABLAT, Myriam GAIRAUD, Julie GARCIN-SAUDO, Jean-Claude LACROIX, José POZO Jean-Pierre PUGENS, Claude VALERO,
Invités : 30 - Quorum : 16 - Présents ou représentés : 23- Votants : 23	

Vu les articles L 2312-1 du CGCT et suivants du CGCT,

Vu la délibération de la Région Occitanie du 26 mai 2016 créant l'organe consultatif et propositionnel nommé Assemblée des territoires,

Vu la saisine de Madame la Présidente de Région demandant au territoire du Cœur d'Hérault de renouveler la désignation de ses délégué-e-s suite au dernier renouvellement des mandats municipaux,

Considérant l'avis favorable du Bureau réuni le 22 janvier 2021,

A la fois espace de dialogue et force de proposition, l'**Assemblée des Territoires est un dispositif de démocratie territoriale unique en France**. Elle s'attache à faire vivre concrètement l'équité territoriale, à développer les réciprocity et à inscrire l'action régionale dans la proximité et le dialogue au plus près des besoins des citoyens de l'Occitanie.

Ses principaux objectifs peuvent être regroupés autour de 3 enjeux majeurs :

- être un espace de concertation et de proposition au Conseil Régional dans le cadre de ses compétences,
- constituer un lieu de capitalisation, d'échange de bonnes pratiques, de mutualisation et de mise en réseau des territoires,
- favoriser le développement des expérimentations et des pratiques innovantes dans la mise en œuvre des politiques publiques.

La Commission Permanente du 1^{er} juillet 2016 de la région Occitanie a précisé la composition de l'Assemblée des Territoires qui s'appuie sur 3 principes :

- 158 élus n'exerçant pas un mandat régional (158 titulaires + 158 suppléants),
- La parité femmes / hommes est respectée,
- L'ensemble du territoire est représenté. Les membres de cette Assemblée, représentant les 73 bassins de vie vécus par les citoyens-nes, ont été désignés par les territoires de projets existants : PETR et Pays, et sur les territoires non couverts : par les Métropoles, les PNR, les GAL et les EPCI.

Le Pays Cœur d'Hérault est représenté au sein de l'Assemblée des Territoires par 4 membres titulaires et 4 membres suppléants, désignés dans le respect de la parité femme-homme.

Ces derniers représentent les Bassins de vie vécus suivants :

- Le Lodévois
- Le Val d'Hérault

L'article 2 du règlement intérieur de l'Assemblée des Territoires (AdT) précise que ses « *membres, titulaires et suppléant/es, sont nommé/es pour une période de six ans qui correspond à la durée de la mandature de l'AdT. Leur mandat au sein de l'AdT est renouvelable.* »

Ce même article indique qu'en cas de vacance d'un siège au sein de l'AdT pour quelque raison que ce soit (démission, perte du statut d'élue local/e, modification de sa représentation par l'instance de désignation initiale, décès) l'instance compétente du territoire de projet dont le siège est vacant pourvoit sans délai à son remplacement

En ce sens, le Pays est donc saisi pour renouveler ou confirmer les délégué-e-s du territoire.

Bassin de vie	Titulaire	Suppléant
Le Lodévois	Mme LEVEQUE Gaëlle M. REQUI Jean-Luc	Mme ROUVEIROL Valérie M. ROIG Frederic
Le Val d'Hérault	M. SOTO Jean-François Mme GAIRAUD Myriam	Mme NEIL Véronique M. REVEL

Le Comité Syndical
Après en avoir délibéré,
DECIDE
A l'unanimité des suffrages exprimés

- De Confirmer les désignations ci-dessus,
- D'Autoriser le Président à signer tout document afférant à cette affaire et à transmettre cette décision à Madame la Présidente de Région Occitanie.

Saint André de Sangonis, le 8 Février 2021
Le Président certifie sous sa responsabilité
La présente délibération exécutoire le 08 Février 2021

Le Président du syndicat

Jean-François SOTO

Publiée le 08 février 2021
Transmise le 08 février 2021

PREFECTURE
DE L'HERAULT
22 MARS 2021
D.R. C. L.
GREFFE - 027

PREFECTURE
DE L'HERAULT
22 MARS 2021
D.R. C. L.
GREFFE - 027